Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

$ightharpoonup \underline{B}$ DÉCISION (UE) 2015/774 DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 4 mars 2015

concernant un programme d'achats d'actifs du secteur public sur les marchés secondaires (BCE/2015/10)

(JO L 121 du 14.5.2015, p. 20)

abrogée par:

Journal officiel

						nº	page	date
Décision (UE) 2020/188 février 2020	de 1	a Banque	Centrale	Européenne	du 3	L 39	12	12.2.2020

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant: http://data.europa.eu/eli/dec/2015/774/2017-01-13/fra